



## Achat d'un véhicule neuf

-----  
Par Martind

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,  
J'espère que vous allez bien ?

J'ai acheté un véhicule neuf sans crédit au 1er avril 2022.  
Le véhicule est censé être livré au 1er décembre 2022.

J'ai versé un acompte de 10% pour valider ce bon de commande.

Mais pour donner suite à différents problèmes personnels, je ne souhaiterais annuler cette commande et donc renoncer à la livraison de mon véhicule.

Ma question : Est-ce que l'annulation à livraison est possible et même dès maintenant si j'avertis l'entreprise dès maintenant ?  
(Quitte à certainement perdre les 10% d'acompte, car c'est ma faute).

Merci par avance pour votre retour.

Très belle journée à vous.

-----  
Par ESP

Bonjour

Une lecture

[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Acompte-arrhes-avoir]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Acompte-arrhes-avoir[url]

-----  
Par Martind

Merci beaucoup pour ce retour rapide.

Donc si je résume bien. Je n'ai aucun moyen d'annuler et il faut que je m'engage à payer exact ?

Belle soirée à vous.